

L'influenza A(H1N1) et votre milieu de travail

Des renseignements à l'intention des gestionnaires et des superviseurs

Afin d'éviter de créer un vent de panique, il est important, en tant que gestionnaire ou superviseur responsable de la sécurité en milieu de travail, d'adopter une approche équilibrée et de vous assurer que vos employés sont bien renseignés et obtiennent un soutien approprié.

Voici des conseils qui aideront les gestionnaires et les superviseurs à transmettre l'information et à gérer la situation de façon proactive et coordonnée :

Aidez les employés en vous assurant qu'ils ont accès à des services médicaux et de soutien émotionnel où ils pourront obtenir un traitement et des conseils.

Rappelez aux employés les règles élémentaires de l'hygiène, notamment le lavage des mains et l'étiquette en matière de toux et d'éternuements. Vous avez aussi une excellente occasion de souligner l'importance d'assurer la propreté de l'environnement ou du poste de travail.

Fournissez-leur de l'information et du soutien.

- Remettez-leur des feuilles de renseignements et d'autres documents d'information sur les symptômes et les démarches recommandées sur les plans personnel et familial.
- Aux employés qui ont besoin d'un soutien émotionnel, mentionnez la disponibilité des ressources offertes par Shepell·fqi. Selon les services retenus par votre organisation, il pourrait s'agir de :
 - counseling téléphonique ou cybercounseling, dans le cas des employés éprouvant de l'anxiété ou du stress en raison de l'éclosion de l'influenza A(H1N1)
 - services d'information en matière de santé, dans le cas de ceux qui souhaitent se renseigner davantage en matière de santé et de soins médicaux

Afin de vous tenir au courant des développements à ce sujet, consultez les organismes de santé publique locaux, nationaux et internationaux (par exemple, le site Web de Santé Canada). La plupart de ces organisations offrent sur leur site Web de l'information récente sur l'influenza A(H1N1). Comme il s'agit de sources officielles de renseignements, ceux-ci sont mis à jour et reflètent la situation. Bon nombre de ces sites vous fourniront des renseignements complémentaires sur la contagion et les précautions à prendre.

Dans le cas d'un diagnostic confirmé et positif de maladie contagieuse, de concert avec le service des ressources humaines ou le directeur de ce service, **préparez** une intervention appropriée. Conformez-vous aux suggestions et directives de votre organisme local de santé publique.

Consultez le service d'intervention post-traumatique de Shepell·fqi. Une discussion avec un membre de cette équipe vous aidera à déterminer les prochaines étapes et le soutien dont pourrait bénéficier le milieu de travail ou le service en cause.